

## Adresse de toutes correspondances

AARCA  
6 Route du Petit Chaillot  
45530 VITRY-AUX-LOGES  
[info@aarca74.com](mailto:info@aarca74.com)  
☎ : 02.38.59.49.83

**Siège social : BAKOUA B**  
180, route des Contamines

A . A . R . C . A .

Pour les adhésions: [adhesion@aarca74.com](mailto:adhesion@aarca74.com)

INTERNET: [www.aarca74.com/](http://www.aarca74.com/)

Le président, Jacques Cévest, ouvre la séance à 17h35. Il remercie M le maire de la Chapelle de sa présence et pour le prêt de la salle et présente les excuses des personnes absentes.

Secrétaires de séance : Alain HAUSRATE

### Rapport moral du président

Je vais commencer par un petit conte, c'est une spécialité de la Chapelle.

Il était une fois une région de montagne qui avait été très pauvre pendant des siècles tant la vie y était rude, sous le froid et la neige en hiver. Et puis, les touristes sont arrivés, cette neige maudite est devenue bénie: l'or blanc. On a construit des résidences, des chalets, des hôtels jusqu'à saturation. Le foncier se faisant rare, les prix ont flambé interdisant l'installation des jeunes du village qui devaient descendre dans les vallées pour s'installer. Ce phénomène n'est pas nouveau, nous l'avons abordé maintes fois ici depuis 20 ans. Il existe bien quelques mesures pour y faire face, mais elles sont contraignantes et pas populaires, peu de communes les utilisent.

Dans les faits, vous le savez, la taxe d'habitation est totalement supprimée sur la résidence principale mais elle est maintenue sur les résidences secondaires et les logements vacants (THRS). Dans les villes où la situation du logement est très tendue, une surtaxe allant jusqu'à 60% peut être votée par le Conseil Municipal. Nous en avons parlé ici même l'an dernier en précisant que la Chapelle n'était pas concernée par cette surtaxe. M le Maire nous avait déclaré: «L'augmentation de la taxe d'habitation n'est pas d'actualité, la Chapelle étant déjà une des communes les plus imposées de Hte Savoie (NDLR: 6 ème avec 25,59%+3.73% CCPEVA +GEMAPI+ TSE).

C'était sans compter sur l'ingéniosité du député de Haute-Savoie Xavier Roseren (ancien commerçant et maire des Houches), qui, bien que prônant la baisse de la fiscalité, a eu l'idée d'ajouter à la liste de ces villes autorisées à appliquer la surtaxe l'ensemble des communes touristiques (5000 communes dont un bon nombre en Haute-Savoie pourraient être concernées, la liste définitive n'est pas encore établie). De plus on laisse décider les communes de l'application ou pas, et le tour est joué, sans débat puisqu'il a profité de

l'utilisation du 49.3 lors de la loi de finances 2023 pour glisser cet amendement.

Cette nouvelle manne pour les communes est censée leur permettre de financer des actions afin de permettre la création de résidences principales, et à inciter les propriétaires de RS à les vendre ou les louer à l'année en logement permanent.



Le bureau de l'AARCA et M David-Cruz, maire lors de l'AG

Cela voudrait dire que, si les communes touristiques manquent de résidences permanentes, c'est surtout par manque d'argent. M Roseren et ses partisans ne proposent aucun autre moyen nouveau pour aider les communes à résoudre ce problème (les communes disposent de moyens dans les PLU, comme la Chapelle, qui a choisi par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de créer des logements locatifs dans certains immeubles et par une modification précédente de construire des logements aidés Très peu de communes l'ont fait.

*M David-Cruz intervient pour préciser que ces OAP posent problème car les constructeurs ne veulent pas du mélange entre logements sociaux et touristiques et ne s'intéressent pas à ces terrains. La concertation avec les propriétaires a été insuffisante. Les logements HLM, eux, sont souvent occupés par des personnes travaillant en Suisse et ne profitent pas aux jeunes de la Chapelle.*

*Le PLU lèse plus d'une famille dont les terrains obtenus par héritage et valorisés au prix du terrain à construire redeviennent non constructibles.*

*JC : Pourquoi les communes n'ont-elles pas utilisé plus tôt une partie des millions d'euros que rapportent*

déjà les impôts locaux que paient très majoritairement les résidences secondaires ?

Les résidents secondaires, d'ailleurs, nécessitent bien moins de services que les résidents permanents (pas d'école, de garderie, de cantine, d'action sociale, de subventions, etc...).

Pensez-vous que ces millions d'euros supplémentaires vont être utilisés pour favoriser les résidences principales? Pour ma part, je ne le pense pas.

Les recettes des communes n'étant pas fléchées, rien ne les obligera à utiliser cet argent dans ce but. Les premières interviews de maires le confirment: cet argent servira à combler l'augmentation des dépenses d'énergie (dépenses qui ont doublé, voire plus en 2022 pour les communes, mais pas **que** pour les communes touristiques).

Nous sommes rassurés par les propos de M le Maire de la Chapelle, mais l'actualité change vite....

Pour la Chapelle par exemple, les impôts locaux représentent 1,8M€, dont 720K€ pour la THRS. Avec le foncier bâti, pas loin de 1,5M€ qui vient des RS. Ce n'est déjà pas mal !

Nous avons bien sûr largement évoqué cette surtaxe lors du conseil d'administration de notre fédération FARSM. Si personne n'a bronché quand la TH a été maintenue pour les RS ni quand la surtaxe a été créée pour les zones tendues, là nous sommes tous d'accord pour dire que trop c'est trop et pour plusieurs raisons :

- C'est une catégorie unique de contribuables qui est ciblée (même si les habitants permanents qui louent des logements touristiques vont être impactés également).
- Il est clair que les recettes ne seront pas utilisées pour l'objectif annoncé. Aucune autre mesure favorisant l'implantation de résidents permanents n'est proposée en accompagnement et aucune étude prospective n'a été réalisée pour évaluer l'impact de la mesure.
- Les résidents secondaires que nous sommes n'ont pas investi pour se créer un revenu mais pour profiter d'un lieu de vacances toujours disponible pour la famille, donc peu de résidences secondaires seront vendues et remises sur le marché et parmi celles-ci, encore moins deviendront des résidences principales car la plupart sont peu adaptées pour devenir des RP (petits appartements sans garage, mal isolés donc bientôt interdits à la location, construits pour les vacances mais pas pour vivre à l'année). Le coût supplémentaire généré par cette augmentation ne sera pas dépensé en station avec un manque à gagner pour les remontées, mécaniques, les commerces, les restaurants...
- Les effets positifs de cette surtaxe qui resteront à la marge, ne régleront pas le problème du logement des résidents permanents, ni même des saisonniers.
- Entre 2023 et 2026 les bases vont être revues (sans doute à la hausse), conduisant à une nouvelle hausse des impôts locaux. Les étrangers vont se détourner du marché français.
- Les quelques RS qui pourraient peut-être être remises en location à l'année sont celles des habitants permanents (beaucoup louent à la semaine parce que cela rapporte plus que de louer à l'année et c'est moins contraignant). Malheureusement la plupart ne satisferont pas aux nouvelles conditions énergétiques en 2023 et pour les autres, ce sera autant d'hébergements touristiques en moins. (Autre réforme dans les cartons : pour éviter que les logements énergivores touchés par l'interdiction de louer à l'année dès 2023 ne soient transformés en locations saisonnières, il est prévu d'interdire également la location saisonnière de ces logements. C'est la catastrophe assurée pour les stations de sports d'hiver si cette mesure est votée.

Il risque par contre d'y avoir des effets pervers comme la concurrence entre stations, la discorde entre RS et RP que nous essayons de gommer, la baisse de l'activité touristique donc perte des recettes pour la commune et tous les professionnels du tourisme. (certains maires et non des moindres ont déjà fait part de leur hostilité à cette mesure).

Enfin la tentation, pour les résidents secondaires, de s'inscrire en grand nombre sur les listes électorales pour peser sur les décisions (80% de RS en moyenne dans les stations) est en marche dans plusieurs stations.

Pour revenir à un conte, c'est un peu celui de la poule aux œufs d'or. Après des années à récolter l'or, on ouvre le ventre de la poule pour trouver encore plus d'or.

Face à cette mesure, votre association et la FARSM ne sont pas restées inertes. Certes, la procédure du vote par l'article 49.3 ne permet pas beaucoup d'action mais après avoir alerté le Sénat (qui a proposé de limiter l'augmentation à 25%), nous sommes en train d'engager des recours par une contribution extérieure et une question préalable de constitutionnalité par l'intermédiaire d'un cabinet d'avocat spécialisé.

Au-delà, c'est dans chaque station qu'il faudra agir pour éviter ou atténuer l'application de ce texte et ensuite analyser les comptes chaque année pour voir ce qui a été fait de cette nouvelle manne.

A ce propos, il y a un peu de retard sur la publication des CR de conseil municipal sur le site de la mairie.

Il y a des évolutions majeures sur le territoire, notamment liées aux prises de compétence de la communauté de communes CCPEVA :

**Les consignes de tri sélectif:** tous les emballages iront dans le conteneur jaune à partir du 1<sup>er</sup> janvier mais nous n'avons pas reçu de consignes dans les boîtes à lettres des immeubles comme indiqué dans le dépliant de la CCPEVA. Est-ce la même chose pour les résidents permanents ?

**L'évolution des transports** avec une tarification unique et attractive à 1,20€ sur tout le territoire de la CCPEVA afin de doper la pratique des transports en commun au détriment de la voiture. Il reste à vérifier que cette tarification est accessible en l'état aux résidents secondaires. La communication n'est pas cohérente entre celle de la CCPEVA et l'affichage des tarifs du prestataire EVAD. En tous cas la CCPEVA ne peut pas en exclure une catégorie de contribuables, même s'ils sont appelés secondaires.

Le préfet l'a pourtant rappelé aux communes en 2016.

Depuis plusieurs années, la position des résidents secondaires change en station. Ils se considèrent de moins en moins comme des touristes et de plus en plus comme des habitants à temps partiel et s'intéressent à la gestion de leur village de cœur. Leur apport économique est majeur, la part du potentiel touristique par le nombre de lits concernés justifie cette reconnaissance et un partenariat plutôt que le matraquage fiscal. (c'est quand même 100 jours/an d'occupation par logement en moyenne, soit plusieurs centaines de nuitées à la Chapelle ) Les résidents viennent même si la neige n'est pas là, et même quand la station est fermée.



Les jeunes mushers de la Vallée à la Chapelle



Le village de la grande Odyssee sur le site de la Panthiaz

## **Rapport d'activité 2022**

Notre association compte 125 familles adhérentes, soit environ 300 personnes physiques.

Nous avons édité 2 bulletins trimestriels seulement, mais 52 revues de presse hebdomadaires grâce à Alain Haustrate qui en est le rédacteur.

Alain Haustrate et Jacques Cévest ont représenté votre association aux AG (FESM74) et nationale (FARSM) à Chamonix en août où nous recevions l'organisme Savoie-Mont-Blanc et des maires de station et élus des Savoie (CR dans le bulletin de décembre).

J'y ai noté que ces maires souhaitent améliorer la communication et l'implication des résidents secondaires dans les stations et aussi que, désormais, le meilleur vecteur d'apprentissage pour les jeunes futurs skieurs, ce sont les familles qui vont en vacances en montagne (vous savez, ceux à qui on veut ouvrir le ventre....)

Nous avons renouvelé le partenariat avec la SELCA qui permet à nos adhérents de bénéficier de tarifs préférentiels sur les forfaits annuels de ski alpin en échange d'actions de communication. Je la remercie de sa considération.

Nous avons organisé deux sorties « Portes du Soleil » à ski, toujours sans grand succès.

Le vendredi 12 août, l'AARCA organisait la traditionnelle rencontre des résidents des Portes du Soleil avec une randonnée entre le lac d'Arvouin et le col de Vernaz et une découverte du village avec la visite du musée du ski ancien guidée par Yvonne Bressoud (que je remercie chaleureusement) avec pique-nique à Chevenne pour tous (115 personnes).

Il faisait beau, la mairie de la Chapelle avait préparé l'apéritif et M le Maire était là pour le partager avec nous..... Je ne reviens pas sur le terrible accident qui aurait pu avoir des conséquences fatales pour l'adhérente des Gets mais je veux quand-même saluer l'action des bénévoles qui ont aussitôt pris les bonnes décisions et permis de limiter l'impact de la chute. Aujourd'hui, notre amie des Gets s'est remise de ses blessures.

L'association a participé et a communiqué les modalités de participation à ses adhérents pour la consultation sur le plan de gestion des Dranse.

Enfin, nos amis de Châtel nous ont proposé de partager leur car pour une sortie aux Feux du Lac à Annecy et pour une sortie au village des Flottins (une douzaine de membres de l'AARCA en ont profité).

**VOTE :** Rapport d'activité : pas d'opposition

## Rapport financier

### COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2022

CHARGES		PRODUITS	
<b>Achats</b>		<b>Produits de gestion</b>	
Imprimante	199,9	Cotisations+ remb FARSM	1573,5
Abonnement Dauphiné	199	<b>Total produits de gestion</b>	<b>1573,5</b>
Abonnement Messenger	46,8	<b>Autres produits</b>	
Avance FARSM	208,5	Produits Financiers	45,99
<b>Total Achats</b>	<b>654,2</b>	<b>Total autres produits</b>	<b>45,99</b>
<b>Services extérieurs</b>		<b>TOTAL PRODUITS</b>	
Prime Assurance	112,07		<b>1619,5</b>
Cotisations		<b>RESULTAT</b>	
Fédérations	60		<b>355,86</b>
<b>Total services ext.</b>	<b>172,07</b>		
<b>Autres services extérieurs</b>			
Déplacement	47		
Pot PdS	311,4		
Services bancaires	78,96		
<b>Total autres serv.</b>	<b>437,36</b>		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1263,63</b>		

### BILAN COMPTABLE EXERCICE 2022

ACTIF		PASSIF	
<b>Actif circulant</b>		<b>Capitaux propres</b>	
Comptes financiers		Fonds propres:	
- Compte courant	2279,68	- Compte courant	1969,81
- Livret A	9243,51	- Livret A	9197,52
<b>Total actif circulant</b>	<b>11523,19</b>	Résultat net de l'exercice 2021	355,86
		<b>Total capitaux propres</b>	<b>11523,19</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11523,19</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11523,19</b>

Mme Wurtz prend la parole et dit qu'elle a pu vérifier ce jour les comptes de l'association qui lui ont été transmis et qu'elle les a trouvés sincères et véritables. Jacques Cévest remercie Mme wurtz

#### Vérificateurs aux comptes pour 2023

Il est proposé de reconduire M JM Doual, Mmes C Wurtz et C Meyer pour 2023. **Pas d'objection**

**Élection au Conseil d'Administration** : Les membres renouvelables sont Dominique Delandre, Alain Haustrate et Jacques Cévest. Tous trois sont à nouveau candidats.

Après l'appel à de nouvelles candidatures, aucun-e autre candidature n'est proposée. Les 3 candidats sont élus à l'unanimité, à main levée pour 3 ans.

#### Nos activités 2023

Il y aura des randonnées raquettes et des sorties découverte des Portes du Soleil dès février (le jeudi 2/02 en principe) annoncées dans la revue de presse.

Si vous êtes intéressé-e, contactez l'accompagnateur indiqué pour vous y inscrire ou l'AARCA.

Ces activités sont organisées gratuitement par l'AARCA pour ses membres qui pratiquent **sous leur pleine et entière responsabilité**. L'accompagnateur est bénévole, il a une bonne pratique et connaît bien l'itinéraire mais n'est ni un moniteur ni un guide.

#### Voyage à Aoste pour la foire de la St OURS

Nos amis de Châtel nous proposent de participer à leur voyage à Aoste le lundi 30 janvier, à l'occasion de la foire de la St OURS. Cette célèbre foire artisanale met en lumière les fleurons du travail artisanal valdôtain mais aussi la musique, le folklore, les vins et les produits typiques. Visite libre de la foire et repas à votre convenance.

Participation aux frais de voyage 10€ à remettre à Alain Haustrate le jour du voyage ou à joindre à l'adhésion. L'AARCA prend en charge 50% des frais. Inscription obligatoire rapide, le nombre de places est limité. Départ : 6h45 à l'arrêt de bus de l'église, retour vers 20h.

Nous sommes ravis de ce partenariat car nous ne pouvons pas organiser de voyages seuls et cette solution profite à tout le monde. Merci à Jean-Jacques Roquigny et aux résidents de Châtel.

On peut souvent faire à plusieurs ce qu'on ne peut pas faire seul. A méditer !

#### **Informations diverses :**

La RD 22, à nouveau sécurisée au passage de Bioge, est ouverte à la circulation, provisoirement car de gros travaux sont prévus (3 casquettes entre 2025 et 2028).

**Bibliothèque :** Le catalogue des ouvrages disponibles est maintenant en ligne. Vous pouvez aussi réserver en ligne. <https://biblio-lachapelledabondance.fr/>

#### **La Grande Odyssée en vallée d'Abondance**

Ce sera le 9 janvier à la Chapelle et le 10 à Bernex.\* Le départ sera donné à 16h à l'espace nordique et sera précédé à 14h de l'Odyssée des Enfants où 20 jeunes mushers de la vallée préalablement entraînés par des professionnels s'affronteront sur le même circuit.

A cette occasion un groupe de bénévoles de l'AARCA s'est constitué pour donner un coup de main et montrer l'implication de nos adhérents dans le village. Vous en verrez certains aussi distribuer le vin chaud aux descentes aux flambeaux que je vous recommande de fréquenter. J'en ai vu plus de cent à la Chapelle mais c'est toujours aussi magique et il faut que ça perdure, notamment pour les enfants qui découvrent la neige et qui deviennent de plus en plus rares. Je remercie ces adhérents pour leur implication positive.

\*NB : En raison du faible enneigement, les épreuves sportives ont été déplacées à Pré-la-Joux, le reste de la manifestation a été maintenu à la Panthiaz.

#### **Intervention de M Gérard David-Cruz, Maire de la Chapelle**

M le Maire annonce que la nouvelle chargée de communication de la mairie est Clarisse Besson qui va prendre ses fonctions début 2023.

La commune est très vigilante sur ses budgets, principalement à cause de l'explosion des coûts de l'énergie pour les communes. Elle a commencé à rechercher des économies en réduisant l'éclairage public nocturne, mais une commune touristique se doit de le maintenir un minimum pour conserver de la convivialité et permettre les déplacements tardifs.

Le conseil n'a pas encore réfléchi à la question posée de majoration de la taxe d'habitation.

Au sujet des difficultés avec la communauté de communes, M le Maire confirme que les transferts de compétences ne se passent pas forcément bien. Ainsi la commune a dû reprendre la gestion de l'animation locale qui était défaillante alors qu'elle verse annuellement 320 000€ à la CCPEVA pour cela. L'OT reste le bureau d'information de l'office de tourisme intercommunal qui gère l'information touristique pour l'ensemble des communes membres. La commune s'occupe de l'animation. Une personne a été recrutée pour ça, c'est Amélie Berquier.

Pour les transports, la CCPEVA a pris la compétence, y compris, de la navette communale (110 000€), mais en cas de difficulté, il y a un certain manque de réactivité (par exemple pour modifier le parcours en cas de manque de neige et emmener les skieurs vers le Linga).

Des projets ont été réalisés cette année : l'enneigement artificiel de la piste verte du Crêt-Béni et de la piste des Piou-Piou, malheureusement, des retards de livraison ont retardé la mise en service (2M€). L'éclairage et l'enneigement artificiel d'une boucle de 300m du domaine nordique est opérationnelle.

L'entretien des remontées mécaniques vieillissantes coûte très cher. Ainsi, le télésiège du Tromby, âgé de 45 ans, qui était peu utilisé et coûtait 100 000€ par an, a été démonté.

Une nouvelle délégation de service public pour la gestion du domaine skiable va être lancée en 2024.

Concernant les trottoirs dans la traversée du village et plus particulièrement entre la fruitière et la Panthiaz, le dossier est actuellement à l'étude au département (qui gère la voirie). Il devrait aboutir bientôt.

L'aire de camping-car donne satisfaction et est très fréquentée (confirmation dans la salle). Des améliorations vont être apportées à la borne de service et à l'organisation du stationnement.

Ce sont bientôt trois médecins et un orthophoniste qui vont occuper l'ancien presbytère.

Nous avons le projet de déplacer la mairie dans l'ancienne école avec le bureau de poste, elle sera ainsi plus accessible. Le personnel de la poste sera mutualisé avec celui de la mairie. Les travaux devraient débuter en avril 2023. La destination des locaux désaffectés n'est pas encore définie mais il y a plusieurs pistes.

**Les réponses aux questions ayant été apportées, l'assemblée générale est close vers 19h45, l'assistance partage le pot de l'amitié qui permet de continuer la discussion.**

NB : Suite à l'AG, nous avons fait quelques recherches. Il y a 85 logements vacants à la Chapelle sur les 511 qui ne sont pas des résidences secondaires, soit 1 sur 6 (chiffres INSEE de 2019 mais avec tendance en hausse,). Si on veut vraiment remettre des logements sur le marché, c'est plutôt de ce côté-là qu'il faut chercher et si on veut pénaliser les mauvais élèves, il y a la taxe sur les logements vacants qui sera plus efficace que la majoration de la THRS.

**Le saviez-vous ?** Vous pouvez consulter la consistance de vos biens immobiliers dans votre espace personnel sur le site des impôts : <https://cfspart.impots.gouv.fr> Onglet : biens immobiliers. Informations diverses

### Tarif des remontées mécaniques :

Un tarif différent est pratiqué **pour les forfaits achetés sur Internet** avec de nombreuses promotions. Un compte à points enregistre vos achats et vous permet de bénéficier de forfaits gratuits.

+75 ans : Il n'y a plus de gratuité mais un tarif super sénior

Tous les tarifs et achats de forfaits hors convention AARCA sur <https://skipass.lachapelle74.com/fr/tarifs-hiver>

Les tarifs spéciaux AARCA ont été publiés sur le bulletin de décembre

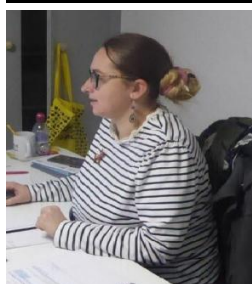
### Transports par bus en Pays d'Évian-Vallée d'Abondance : précisions

Suite à la prise de compétence transports par la CCPEVA, EVAD, prestataire unique, gère tous les transports.

Pas de changement pour les navettes Colombus et la navette communale.

Une tarification unique à 1,20€ a été mise en place, sauf pour les bus SNCF qui assurent les navettes vers Châtel (ligne 12) à l'arrivée des trains. Le trajet est alors à 20€. La communication a été très confuse et la CCPEVA n'a pas encore répondu à l'interpellation du président de l'AARCA. Donc si vous devez prendre le bus de ou pour Thonon, **ne réservez pas en ligne et précisez au chauffeur que vous habitez la Chapelle d'Abondance**. Toute discrimination pour le simple fait que vous portez des valises serait illégale. Le tarif à 1,20€ doit être appliqué à tous les contribuables. <https://www.evad.fr/>

### De nouvelles têtes à la mairie



Clarisse Besson  
Chargée de communication



Priscilla Paulot  
Accueil mairie



Marc Besson  
Resp service technique

Photo pas parvenue  
Amélie Berquier  
Chargée d'animation

**Réglez le montant de votre adhésion 2023 dès maintenant. Par virement (RIB joint), c'est plus simple pour tout le monde ou renvoyez votre chèque de 15€ à : Alain Haustrate, 93 chemin des Gentianes, Appt 9 74360 La Chapelle d'Abondance (Nouvelle adresse) ([adhesion@aarca74.com](mailto:adhesion@aarca74.com))**

**Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de nous en informer par retour de courriel.**

